

## COMPLÉMENTAIRES MONITEURS PROS

(Avantages réservés aux moniteurs licenciés FFESSM exerçant à titre professionnel et/ou rémunéré)

(Rappel : ne peuvent exercer à titre professionnel et/ou rémunéré sur le territoire français que les titulaires d'un titre ou diplôme reconnu par le Code du sport pour exercer contre rémunération en plongée).

### SITUATION DU MONITEUR

Le Contrat fédéral prévoit une extension de garantie "Responsabilité civile et individuelle complémentaire assistance" pour les moniteurs licenciés à la FFESSM et leurs élèves dans le cadre de leurs activités rémunérées pour les situations suivantes :

- **Licencié travailleur indépendant ou autoentrepreneur dans structure affiliée ou agréée FFESSM**
- **Licencié FFESSM dans le cadre des activités rémunérées hors club ou structure**

Pour les activités suivantes exercées dans le cadre de la pratique de tous les sports et activités tels que figurant dans les statuts et règlements de la F.F.E.S.S.M. .

- Enseignement et découverte de la plongée
- Organisation de plongées de loisirs et d'exploration
- Baptêmes de plongée
- Plongée en scaphandre à l'air, nitrox, trimix, héliox, au recycleur,
- Randonnée palmée et la randonnée subaquatique,
- Apnée,
- Gonflage des bouteilles,
- Utilisation des compresseurs et stations de gonflage ...

### MONTANT ET GARANTIES RESPONSABILITE CIVILE

RISQUES GARANTIS	NATURE DES GARANTIES	LIMITE D'ENGAGEMENT PAR SINISTRE		Franchise par sinistre sauf dommages corporels
		Dommages corporels	Dommages matériels et immatériels consécutifs	
<b>GARANTIE DE BASE</b>	Comprend la couverture des dommages d'incendie, d'explosions dus à des phénomènes d'ordre électrique ou à l'action de liquides	<b>15 000 000 €</b>	1 677 986 €	<b>NEANT</b> sauf : 1- dommages immatériels non consécutifs, biens confiés, vol par préposés, pollution accidentelle : 10% de l'indemnité mini 168 € maxi 1 680 €  2- dommages matériels causés au matériel de plongée, appareils audiovisuels, téléphones portables : 82 €
		Plafond maximum de 11 186 572 € par sinistre,		

## GARANTIE INDIVIDUELLE ACCIDENT

<b>GARANTIES PRO DE BASE</b>				
CATÉGORIES	PRO BASIC	PRO 1	PRO 2	PRO 3
<b>Responsabilité civile (selon extrait tableau, montants et limites prévues au titre du contrat fédéral)</b>				
<b>Garantie dans l'ensemble des formules PRO</b>				
<b>Indemnités contractuelles consécutives à un accident</b>				
- Décès ou disparition judiciairement constatée	22 482 €	22 482 €	91 245 €	159 682 €
- Invalidité permanente totale	22 482 €	22 482 €	136 870 €	159 682 €
- Frais de traitement (e)	7 869 €	28 666 €	31 934 €	31 934 €
- Frais de caisson en France, en DOM	39 345 €	39 345 €	39 921 €	39 921 €
- Frais de caisson à l'étranger (a)	39 345 €	39 345 €	39 921 €	300 000 €
- Frais de recherche (e)	3 933 €	3 933 €	15 967 €	15 967 €
- Assistance aux personnes (c)	Sans limitation de somme (c) 24H/24 – 7J/7			
- Evacuation sanitaire (rapatriement transport médical) (e)	Sans limitation de somme (c)			
- Avance sur frais à l'étranger	A l'étranger, pour ne rien avoir à régler sur place (y compris les frais de caisson hyperbare) vous pouvez bénéficier d'une avance dans la limite des sommes garanties, après accord préalable d'AXA			
- Garantie « Avance sur caution pénale à l'étranger »	12 970 €	12 970 €	12 970 €	12 970 €
- Rapatriement du corps	sans limitation de somme			
- Cout du cercueil (à l'exclusion des accessoires) et frais de cérémonie	1 613 €			
- Soutien psychologique et pédagogique	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
- Incapacité temporaire	Néant	10,67 € par jour	33,02 € par jour	54,28 € par jour
		Versés à compter du 3e jour de l'incapacité constatée médicalement et au maximum pour 365 jours d'incapacité.		
- Protection juridique	Néant	Prestation d'information juridique par téléphone du lundi au vendredi de 9 h 30 à 19 h 30 au numéro : <b>01 30 09 97 93</b> Référence à rappeler : no <b>5872452604</b>		
<b>GARANTIES PRO TOP (d)</b>				
(Garanties de base ci-dessus + Assurance voyages plongée dans le monde entier) Ces garanties sont valables quel que soit le nombre de voyages plongée pendant la durée de validité de la licence				
- Annulation voyage plongée	- 6 766 € par bénéficiaire et 33 833 € pour un même évènement - Franchise de 34 € par personne et par dossier			Néant
- Interruption de votre voyage plongée en cas de rapatriement médical	- 6 766 € par bénéficiaire et 33 833 € pour un même évènement - Sans franchise			Néant
- Interruption de votre voyage plongée en cas de retour anticipé suite au décès d'un ascendant ou descendant	Néant	Néant	Néant	6 766 € par bénéficiaire sans franchise
- Interruption de vos activités de plongée en cas d'atteinte corporelle	Néant	Néant	Néant	333 € par séjour sans franchise
- Assurance bagages voyage plongée	- 843 € par bénéficiaire et par voyage - Franchise de 34 € par bénéficiaire			

## TARIFS ANNUELS TTC

CATÉGORIES	PRO BASIC	PRO 1	PRO 2	PRO 3
• Pro de base	44,20 €	149,80 €	272,40 €	390,00 €
• Pro Top	63,30 €	169,40 €	292,00 €	417,15 €

a) Franchise de 25 € pour les frais de traitement. - c) Exclusion des frais de premiers secours sauf appel préalable.  
 d) Retrouvez les conditions générales du contrat TOP FFESSM sur [www.cabinet-lafont.com](http://www.cabinet-lafont.com) (rubrique "service en ligne"). e) Par sinistre et par assuré.



Programme d'assurances porté par

